

F02	Plan de formation du personnel	A - Conforme
	<i>RAS</i>	
F0201	<i>Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA</i>	<i>A - Conforme</i>
	<i>Toutes les personnes intervenant en secteur vif ont été formées et sont titulaires du certificat de compétence.</i>	
F0202	<i>Certificats de compétence opérateur/RPA</i>	<i>A - Conforme</i>
	<i>1 RPA et 8 opérateurs sont titulaires du certificat de compétence.</i>	
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	B - Non conformité mineure
	<i>Quelques précisions doivent être apportées dans certains MON.</i>	
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure
	<p><i>Le MON 1 ne précise pas les heures d'ouverture pour les grossistes l'après-midi et ne précise pas de modalité d'enregistrement des heures d'arrivée des animaux en l'absence de personnel en bouverie.</i></p> <p><i>L'affichage en bouverie pour les apporteurs de la densité maximale par case n'est pas prévue dans le MON 3.</i></p> <p><i>Les consignes de tri, l'alerte des SVI, et la gestion des animaux déficients en période de fonctionnement sont corrects, mais il n'est pas prévu de mesure dans le cas d'un animal en souffrance en l'absence des services vétérinaires ou de bouvier.</i></p>	
G02	MON relatif aux manipulations	B - Non conformité mineure
	<i>Les recommandations d'utilisation de la pile électrique figurent dans le MON 4. Par contre, le MON 4 ne mentionne pas le movet et la planche utilisés pour l'amenée des porcs.</i>	
G03	MON relatif à l'immobilisation	B - Non conformité mineure
	<i>Les 3 pièges de contention sont décrits dans le MON 5, mais les opérations de maintenance réalisées ne sont pas formalisées.</i>	
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	B - Non conformité mineure
	<p><i>Il manque dans le MON 6 les indicateurs utilisés pour le contrôle de la saignée chez les bovins, ils figurent pour les autres espèces.</i></p> <p><i>Le contrôle de l'étourdissement tel que décrit dans le MON n'est pas appliqué par l'opérateur. La fréquence et les modalités d'entretien du matériel ne sont pas décrits dans le MON. le fonctionnement de l'appareil (non réglable avec calcul automatique) n'est pas précisé dans le MON.</i></p>	
G05	MON relatif à la mise à mort	B - Non conformité mineure
	<i>La fréquence d'affutage des trocars et des couteaux n'est pas précisée dans le MON 7.</i>	
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	B - Non conformité mineure
	<i>La berce mentionnée dans le MON 8 pour l'abattage d'un porc en porcherie n'existe pas.</i>	

Évaluation de l'inspection 2

Évaluation de l'inspection : A - Conforme

Commentaire : Globalement conforme. Quelques précisions manquent dans les MON ainsi que l'affichage de consignes en bouverie.